

DACP

REF : DACP2013064

Signataire : MC/ED/XV

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France portant sur la subvention d'équipement du centre municipal de santé. Approbation des demandes de versement de la subvention et du plan de financement. Autorisation de signature.

EXPOSE :

La Commission permanente de la Région IDF a accordé lors de sa commission permanente du 16 juillet 2013 une subvention de 15 374,99 € au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers correspondant environ 42% du montant TTC (soit 50% du montant HT) des dépenses d'investissement prévues au BP 2013, dans le cadre des subventions de la Région aux structures d'exercice collectif.

Les investissements du CMS au BP 2014 se déclinent en :

- un fauteuil dentaire omnipratique afin de remplacer le fauteuil du cabinet d'orthodontie obsolète ;
- un autoclave, appareil à stériliser les instruments dentaires ;
- du matériel dentaire : 4 lampes à photopolymériser, 4 vibreurs à amalgame ;
- un électrocardiogramme pour la consultation de médecine du sport, afin de détecter les éventuels troubles cardiaques des sportifs ;
- un oxymètre enfant, afin de pouvoir mesurer la saturation en oxygène des enfants en cas d'asthme ou bronchiolite.

Dans ce cadre, la convention attributive annexée au présent rapport détermine, notamment, les conditions relatives au paiement de cette aide financière.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière et d'approuver le plan de financement correspondant annexé au présent rapport.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013064

Signataire : MC/ED/XV

OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France portant sur la subvention d'équipement du centre municipal de santé. Approbation des demandes de versement de la subvention et du plan de financement. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CP13-575 du 11 juillet 2013 de la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France décidant de l'attribution d'une subvention au bénéfice de la Commune dans le cadre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif »,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la subvention régionale portant sur l'équipement du centre municipal de santé,

Considérant que la Région Ile-de-France a décidé d'octroyer la somme de 15 374,99 € à la ville d'Aubervilliers pour l'année 2013 afin de soutenir ce projet d'équipement,

Considérant que la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France règle, notamment, les conditions relatives au paiement de cette aide financière.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention ainsi que les demandes de versement,

APPROUVE le plan de financement de l'opération tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 23/09/2013

Publié le 23/09/2013

Certifié exécutoire le : 23/09/2013

Le Maire

Jacques SALVATOR